

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Service funèbre à la mémoire de S. A. S. la Princesse Marie Festetics de Tolna.
Départ de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.
Ordonnance Souveraine accordant la naturalisation.
Ordonnance Souveraine modifiant le titre d'un fonctionnaire des Finances.

ECHOS ET NOUVELLES :

Décès et obsèques de M^{me} Maurice Piette.

LA VIE ARTISTIQUE :

Au Concert Classique.
Audition des œuvres de M. Louis Abbiate.

chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le six mai mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 344.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par le sieur Jaspard (Charles-Sébastien), né le 21 octobre 1856, à Apremont-La Forêt (Meuse), retraité, ayant pour objet d'être admis parmi Nos sujets ;

Vu l'article 9 du Code Civil ;

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires et l'article 25, n° 2, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le sieur Charles-Sébastien Jaspard est naturalisé sujet monégasque.

Il sera tenu et réputé comme tel et jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code Civil.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le six mai mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 345.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3001, du 20 mai 1921 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Camille Chenagon, précédemment nommé Contrôleur des Taxes et Redevances à titre temporaire, prendra le titre d'Inspecteur des Taxes et Redevances.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix mai mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

MAISON SOUVERAINE

En présence de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, une messe anniversaire de *Requiem* a été célébrée, jeudi matin, à la Cathédrale, à la mémoire de S. A. S. la Princesse Marie Festetics de Tolna, mère de S. A. S. le Prince Souverain.

M^{gr} Perruchot, Camérier secret de S. S. le Pape, Vicaire général du diocèse, officiait.

Leurs Altesses Sérénissimes étaient entourées de M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur ; MM. le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil ; le Conseiller d'Etat Labande, Conservateur des Archives du Palais ; le Général Roubert et le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aides de camp ; Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier ; M. Melin, Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince ; M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre ; le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais ; Sauve, Archiviste adjoint.

S. A. S. la Princesse Héritière et S. A. S. le Prince Pierre ont quitté la Principauté lundi dernier dans l'après-midi, se rendant au Château de Marchais par la route.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 343.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marcellus-Donald Redlich est nommé Consul de Notre Principauté à Chicago (Etats-Unis d'Amérique).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont

ÉCHOS & NOUVELLES

On a appris avec une très douloureuse émotion dans la Principauté le décès de M^{me} Maurice Piette, femme de S. Exc. M. le Ministre d'Etat, qui a succombé, vendredi après-midi, aux suites d'une longue et cruelle maladie.

Dès qu'il a appris la funeste nouvelle, S. A. S. le Prince Souverain, actuellement absent, a adressé à M. le Ministre d'Etat un télégramme et une lettre personnelle de condoléances.

S. A. S. la Princesse Héritière a daigné venir Elle-même déposer une gerbe de fleurs sur la bière et exprimer de vive voix Ses sympathies à la famille.

S. A. S. le Prince Pierre a tenu à assister personnellement aux obsèques, accompagné du Général Roubert et du Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aides de camp.

Le Conseil Communal, qui se trouvait réuni quand lui parvint la nouvelle du décès, a levé la séance en signe de deuil et a fait parvenir à S. Exc. le Ministre d'Etat l'expression de ses regrets.

Les sentiments unanimes de respectueuse sympathie que la haute distinction, la bienveillante affabilité et la bonté agissante de M^{me} Maurice Piette lui avaient acquis dès son arrivée à Monaco, se sont manifestés à ses obsèques qui ont eu lieu lundi, à 10 heures, au milieu d'une affluence très nombreuse et profondément recueillie. Toutes les classes de la population de la Principauté et toutes les Autorités des Alpes-Maritimes ont tenu à témoigner à M. Maurice Piette la part émue que chacun a prise à son immense douleur et à celle de M. Jacques Piette, son fils, et de M^{me} Alfred Piette, sa mère.

La levée du corps a été faite à 10 heures, à l'Hôtel du Gouvernement, par le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale.

En tête du cortège, qui s'est formé place de la Visitation, marchaient les pensionnaires de l'Orphelinat de Monaco, puis les membres du Clergé régulier et séculier. Immédiatement après le char funèbre, se trouvaient les religieuses qui ont soigné la défunte et le personnel privé du Ministre d'Etat.

M. Maurice Piette et M. Jacques Piette, son fils, conduisaient le deuil, entourés de nombreux parents, dont M^{me} Alfred Piette, belle-mère ; M^{me} Olivier-Saimser, tante ; M. René et M^{lle} Germaine Desprès, neveu et nièce ; MM. Jacques Richet, Marcel Pari-

got, André de Bréville; M^{me} et M^{lle} Gaudier, cousins de la défunte.

Venaient ensuite MM. Gallèpe, Palmaro, Butavand, Conseillers de Gouvernement; Lagouëlle, Conseiller de Gouvernement honoraire; Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, et le personnel du Secrétariat Général, puis plusieurs dames.

Sur le cercueil étaient placées une croix en fleurs naturelle déposée par les membres de la famille et une gerbe offerte par le service privé de S. Exc. le Ministre d'Etat.

A l'arrière du corbillard, la grande couronne offerte par LL. AA. SS. le Prince Souverain, la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

Sur les côtés, la couronne offerte par M. Eugène Marquet et le Conseil National, encadrée de celles des Fonctionnaires de la Principauté, des Services Judiciaires et des Relations Extérieures; la couronne de la Municipalité encadrée d'une croix offerte par les Membres de la Maison de Leurs Altesses Sérénissimes et de la couronne de la Chambre Consultative.

Etaient portées à bras : une grande gerbe de fleurs offerte par le Conseil de Gouvernement et le Secrétariat Général du Ministère d'Etat; les couronnes de la Compagnie des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers, du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne.

Dans les landaus et voitures : la gerbe du Lycée de Monaco, une grande gerbe offerte par la Société des Bains de Mer, les couronnes de la Société Belge de Bienfaisance, du Comité de Bienfaisance de la Colonie Suisse, de M. le Maire de Menton, de l'Union des Intérêts-Hôteliers, de la Société Médicale du Littoral.

Avaient été répartis, tant sur le corbillard que dans les voitures, les envois d'ordre privé : M. et M^{me} Roussel, M. le Baron Pieyre, M. Pittalis, M^{me} Gallèpe, M. et M^{me} Médecin, M^{me} Mauran, M^{me} Louis de Castro, M. et M^{me} Henri Marquet, M. et M^{me} Detroye, M. et M^{me} Chauvet, M^{me} Caillaud, M. de Bréville, M^{me} Tarquini, M. et M^{me} Gompers, M. et M^{me} Gaudier, M. et M^{me} Walker, M. Schipper, le Capitaine et M^{me} Grisoli, la Société La Palladienne, la Société Rocca-Club.

Parmi les personnalités présentes, il convient de signaler M^{me} la Comtesse E. Gastaldi, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héritière; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil; M. le Conseiller d'Etat Labande, Conservateur des Archives du Palais; M. Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier; M. Melin, Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince Souverain; M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre; le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais; M. Sauve, Archiviste adjoint.

M. Eugène Marquet, Président, et les membres du Conseil National; M. Allain, Vice-Président, et les Membres du Conseil d'Etat; M. A. Médecin, Maire de Monaco.

Baron Pieyre, Consul Général, et René Castéran, Vice-Consul de France; F. Pittalis, Consul d'Italie; W. Keogh, Consul, et Poynder Meares, Vice-Consul d'Angleterre; E. Izard, Consul Général de Portugal; G. de Payan, Consul Général de Colombie; H. Marquet, Consul de Danemark; V. Raybaudi, Vice-Consul d'Espagne; A. Eymin, Consul de Grèce; Créput, Gérant du Consulat du Mexique; Th. Gastaud, Consul de Norvège; G. de With, Consul des Pays-Bas; Amiral Niblack, Contre-Amiral Phaff, Directeurs, Commandant Spicer-Simson, Secrétaire Général du Bureau Hydrographique International; M. Maurice Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures.

MM. Raoul Audibert, premier Président de la Cour d'Appel; Verdier, Président honoraire, et les Conseillers à la Cour d'Appel; Gard, Substitut du Procureur général; G. Detroye, Président, et les membres du Tribunal de Première Instance; les

Adjoints au Maire et les Conseillers Communaux; les hauts fonctionnaires des diverses Administrations de l'Etat; le Directeur, les professeurs et le personnel administratif du Lycée; le Directeur et le personnel de la Sûreté publique; le Docteur Vivant, Président, et les membres de la Chambre Consultative; les membres du Comité Français de Bienfaisance; F. Bulgheroni, Président, et les membres de la Casa Italiana; Ch. Bronfort, Président, et les membres de la Colonie Belge; Docteur Bolay, Président, et les membres de la Colonie Suisse.

MM. Fleury, Séneron, Casta et L. Peytral, de la Société des Bains de Mer; Brémond, Président, et les membres du Bureau de l'Union des Intérêts Hôteliers; Rolandais, Président d'honneur, et Durand, Président de la Mutualité Hôtelière; Sangeorges, Fauvet et plusieurs membres de l'Office de la Prévoyance Mutuelle de Monaco; Capitaine Vincent, Président, et les Officiers de la Caisse de retraite de réserve; Ch. Jaspard, délégué de l'Amicale des Volontaires Alsaciens-Lorrains; le Docteur Leymarie, Président, et M. François Scotto, Administrateur-délégué du Crédit Mobilier; des délégations des Sociétés artistiques, sportives et récréatives de la Principauté.

Il faut noter parmi les personnalités des Alpes-Maritimes venues pour assister à la cérémonie : MM. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes; Huot, Secrétaire Général, Ribard, Chef de Cabinet du Préfet, et Veillon, Vice-Président du Conseil de Préfecture; Martiny, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes; Général de Tinan; Général Bauby; Général Breton; Colonel Kieffet; Commandant Graes; Commandant Métayer; Capitaine Grisoli; M. Voisin, Trésorier payeur général des Alpes-Maritimes; MM. les Directeurs de l'Enregistrement, des Contributions directes, des Contributions indirectes, des Douanes, des Postes et Télégraphes des Alpes-Maritimes; M. Adrien Dariac, Député de l'Orne.

MM. A. Giraudy, représentant la Municipalité de Nice; Sublet, Maire de Beausoleil; Decanale, Maire de Cap-d'Ail; Docteur Lions, ancien Maire; Fontana, Maire de Menton; Sylvio de Monléon, Maire de Roquebrune-Cap-Martin; Maître, Maire de La Turbie; Rossetti, adjoint; Giaume, Maire de Berreles-Alpes; et plusieurs Conseillers municipaux de ces communes; Comte et Comtesse Robert de Vienne; Vicomte et Vicomtesse Mortimer Megret; Baron de Montigny; Baron d'Argeval; Marquis de Gontaut-Biron; Ch. Buchet et le Lieutenant-Colonel Gonzalès, représentant *L'Eclaircur de Nice*; M. H. Messiah, etc.

Le cortège s'est rendu à l'Eglise Cathédrale par l'avenue Saint-Martin.

S. A. S. le Prince Pierre occupait un fauteuil dans le chœur en face du trône épiscopal.

M. le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale, a célébré la messe de *Requiem*. S. G. M^{gr} l'Evêque a donné l'absoute.

Durant toute la cérémonie, les chœurs de la Maîtrise, dirigés par M^{gr} Perruchot, se sont fait entendre dans des chants funèbres.

La dislocation s'est faite à la sortie de l'église où toutes les personnes présentes ont défilé devant la famille et exprimé leurs condoléances. Le corps a été transporté au dépositaire, transformé en chapelle ardente. L'inhumation se fera à Paris, au cimetière Montmartre, samedi matin, à 10 h. 1/2, dans un caveau de famille.

LA VIE ARTISTIQUE

AU CONCERT CLASSIQUE

La saison des Concerts Classiques auxquels la direction de M. Léon Jehin a acquis une si haute réputation, s'est terminée par deux belles auditions d'œuvres qui n'avaient pas encore été exécutées à Monte Carlo.

A l'avant-dernier Concert on a entendu une remarquable *Symphonie d'amour* de Pierre Sabouloff. Le pro-

gramme donnait sur l'auteur et sur l'œuvre les renseignements suivants :

P. Sabouloff, compositeur russe, né à Pétrougrad en 1880, fit ses études musicales au Conservatoire de cette ville, où il fut l'élève de Liadow, de MM. Wihtol, M. Steinberg et N. Tchérépnine. Chassé de son pays par les événements politiques, il vint s'établir en 1919 à Genève, où il enseigna la musique, comme professeur libre. Presque toutes ses œuvres sont encore inédites. Cependant un *Sanctus* pour chœur mixte et orgue fut exécuté en 1924 à Genève sous la direction de M. le Prof. O. Barblan; trois motets à deux voix égales et orgue furent également exécutés dans divers concerts à Genève.

Du point de vue théorique, la *Symphonie d'Amour* présente ceci d'exceptionnel qu'elle contient, dans le deuxième mouvement, un travail de contrepoint unique dans la littérature moderne : les artifices les plus difficiles, tels que des contrepoints doubles à la 9^e et à la 11^e, artifices presque totalement abandonnés depuis des siècles, trouvent ici une heureuse application. Mais, pour sortir du domaine technique, disons que, à travers cette symphonie, circule une vie ardente, un souffle de poésie et un sens dramatique intense. Sabouloff ne parle pas, dans sa symphonie, la langue musicale du paysan russe, mais celle d'un intellectuel de son pays. Songerait-on, toutefois, en littérature par exemple, à nier la valeur des œuvres d'un Pouchkine ou d'un Tourguéreff au profit exclusif d'un Dostoïevsky ou d'un Gorky?...

Les trois premiers mouvements de la *Symphonie d'Amour* sont suffisamment caractérisés par les titres que le compositeur leur a donnés. Le quatrième mouvement, final de la symphonie, exige quelques explications plus détaillées. La musique y décrit la marche d'un songe où défilent successivement les prolégomènes d'un mariage. Cette union est extrêmement mal vue, et on parvient à trouver pour faire escorte aux conjoints, qu'une mauvaise petite fanfare militaire. Le thème principal souligne intentionnellement ce fait avec la trivialité voulue. Vient ensuite le défilé du jeune couple, ainsi qu'un thème d'amour. Puis on entend une cloche et les sons de l'orgue, symbolisant la cérémonie religieuse. Un fragment très dissonant figure le bruit des chaises qu'on remue à la fin de la cérémonie. L'on entend de nouveau la fanfare, dont les sons s'éloignent peu à peu. Le couple reste en tête à tête, ce que caractérise un thème aux harmonies langoureuses qui se développe et atteint à un paroxysme frénétique. La confusion des idées propre aux songes ramène ensuite les sons de la fanfare militaire, ainsi que d'autres thèmes déjà entendus. Soudain le thème dramatique de l'introduction du premier mouvement de la symphonie se fait entendre, suivi du Réveil. Le « dies irae », résonnant ff dans les cuivres jouant à l'unisson, sert de rappel au devoir, que suivent plusieurs tentatives d'oraison — le « Miserere » — interrompues chaque fois par des hallucinations, sous forme du « dies irae » en intervalles de plus en plus dissonants. Nouvelle supplication presque désespérée. Enfin le « Miserere » se fait entendre tout entier avec objection d'orgue. La symphonie s'achève dans la paix intérieure.

Cette œuvre d'une technique si savante et d'une inspiration si personnelle exécutée à la perfection par le magnifique orchestre de Monte Carlo, a été longuement et chaleureusement applaudie.

Au même concert, on a entendu le remarquable violoncelliste, M. Maurice Maréchal, dans le *Concerto en Si bémol* de Boccherini et une excellente interprétation de *Siegfried Idyll* par l'orchestre.

Au dernier concert, le compositeur monégasque Louis Abbiate dirigeait lui-même sa *Symphonie en Ré majeur*.

Cette œuvre, nous apprend le programme, a été conçue par l'Auteur durant une période féconde en œuvres de grandes dimensions.

Elle se déploie en une architecture des plus vastes et ses proportions sont établies avec tant de sûreté, sa facture est si vivante et si riche que l'intérêt se soutient sans défaillance.

La première partie *Allegro con fuoco* offre d'abord un thème très modulé et d'allure fougueuse, accompagné par un dessin énergiquement rythmé en 12/8. Le deuxième thème chanté par les instruments à vent, paisible et régulier, est également soutenu par un mouvement en 12/8, plus doux cette fois. Sur ce thème vient se greffer une broderie qui devient aussitôt un troisième thème sur un accompagnement orchestral de plus en plus mouvementé et nourri. Puis une accalmie se produit progressivement et le quatrième thème apparaît en dialogue avec le second. C'est alors une série de développements tantôt mélodieux, tantôt rythmiques, mis en

relief par une orchestration très colorée. Les thèmes se superposent d'abord en fragments, en diminution et sur pédale, puis contrapuntiquement et dans toute leur ampleur en un Fortissimo puissant, après lequel ils s'éteignent peu à peu, en échos, aux instruments à vent.

Un épisode poétiquement expressif est suivi d'un mouvement syncopé du quatuor qui devient le rythme accompagnant le retour du premier thème, naguère si énergique et maintenant transformé en un solo de hautbois d'une émouvante poésie. Un brillant scherzando mélangé de pizzicati mène progressivement à une conclusion vigoureuse.

La deuxième partie *Andantino* est d'un caractère pastoral. Après le premier thème très rythmé et très calme, s'élève avec un chant mélancolique orné de traits mélodieux à la clarinette solo. Les développements du premier thème sont accompagnés de différents dessins fondus peu à peu en un murmure sonore qui ne cessera durant tout le morceau de frémir à l'orchestre, soutenant tour à tour le deuxième thème repris par les violons et le premier redit par les instruments à vent avec accompagnement du quatuor sous forme de variations.

L'*Andantino* se termine dans le calme et la sérénité.

Le Finale débute par un *Lento* en Fa dièse mineur dans lequel sont exposés lentement les principaux thèmes qui composeront la troisième partie et dont le plus expressif est confié au cor solo avec réplique de la clarinette. Un déroulement d'arpèges s'accélère et amène un *Vivace* à allure de scherzo, plein de fantaisie et de virtuosités orchestrales. On réentendra le grand thème du cor dans son entier, aux cuivres et aux bois, puis au quatuor et il aboutira à un crescendo de tout l'orchestre, scandé de rythmes martelés et violents. Deux nouveaux thèmes surviennent ensuite. Des divertissements très complexes, très entrecoupés et modulés, des grappes sonores chromatiques, une vivacité étincelante alternant avec la noblesse du thème chanté une fois encore par un unisson de cors, bassons, altos et violoncelles, tout cela est savamment équilibré par l'impeccable maîtrise de la structure musicale. Le *Vivace* est interrompu par un *Andante* du quatuor repris par tout l'orchestre, où les cinq thèmes du finale apparaissent tous ensemble produisant un effet d'une émotion intense. Puis l'œuvre se termine par une progression rythmique de plus en plus serrée jusqu'au bref éclat final.

Une chaleureuse ovation a été faite à l'éminent artiste qui dirige l'Ecole Municipale de Musique de la Principauté.

M. Léon Jehin a repris possession du pupitre dans la seconde partie du Concert pour diriger de façon magistrale comme à son habitude un programme composé uniquement d'œuvres de Wagner.

Le chef et son admirable orchestre ont été longuement acclamés.

Audition des œuvres de Louis Abbiate.

La cinquième séance d'audition des œuvres de M. Louis Abbiate a eu lieu dimanche en présence d'une affluence considérable.

Le Concert commençait par la *Sonate en Si bémol majeur* (op. 57) pour piano et violon, œuvre d'une noble et puissante inspiration; d'une admirable écriture, qui fut merveilleusement jouée par M. Henry Wagemans et M^{me} Cazes-Novello, deux très grands artistes, dignes l'un de l'autre, dignes aussi de la grande œuvre dont l'exécution leur était confiée.

M^{lle} Lili Rose joua, dans un style nuancé et exquis, la délicieuse 4^{me} *Sonate (quasi Sonatine)* qui semble avoir été écrite pour elle. Elle fit surtout admirer ses qualités de toucher et de sentiment dans la charmante *Cavatine*, intermède d'une poésie rêveuse et délicate, et sa sûreté dans le *Final*. Elle fut très chaleureusement applaudie.

Le Concert se terminait par le grand *Trio en Ut majeur* (op. 18) exécuté par M^{me} Cazes, MM. Wagemans et Umberto Benedetti.

Ces trois grands virtuoses formaient un ensemble d'une rare homogénéité et d'une singulière valeur. Et cette vérité s'imposait à tous qu'on se trouvait en présence d'un pur chef-d'œuvre. Un premier temps d'une rare grandeur, un *Scherzo* d'une grâce aérienne, un *Andante* beethovenien, un *Final* d'une étonnante puissance de construction avec son chevauchement de thèmes et sa superbe conclusion.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier mai suivant, vol. 197, n^o 12, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M^{lle} Marie-Mathilde-Irma GAILLARD, célibataire majeure, propriétaire, demeurant 11, rue Mareschal, à Montpellier (Hérault);

Et M. Alphonse-Joseph SERRE, industriel, demeurant n^o 18, rue Rondelet, à Montpellier (Hérault), ont acquis:

De M. Joseph-Anselme DEL-CORSO, propriétaire, demeurant n^o 196, boulevard du Mont-Boron, quartier de Riquier, à Nice (Alpes-Maritimes), époux de M^{me} Joséphine-Rosalie TANETTE, demeurant avec lui;

Une maison de rapport située lieu dit les Moneghetti, quartier de la Condamine, à Monaco, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de deux cent dix-neuf mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n^o 428 p. de la section B, confinant, dans son ensemble: au sud-est, le boulevard de l'Observatoire; au sud-ouest, M^{me} Defressine, ancienne maison Baron frères; au nord-est et au nord-ouest, le chemin de Malbousquet, appartenant aux hoirs Sébastien Crovetto.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent mille francs, ci 300.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le cinq mai suivant, vol. 198, n^o 1, a été déposée ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M. Léon CARACO, de nationalité ottomane, rentier, demeurant 2, boulevard de France, quartier de Monte Carlo, à Monaco, a acquis:

De M. Christopher SMITH, propriétaire, officier de la Légion d'Honneur, demeurant villa Norvège, quartier de Monte Carlo, à Monaco, époux de M^{me} Mélanie-Berthe CARROY, demeurant avec lui;

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle des rues Terrazzani et des Açores, ayant son entrée sur la rue Terrazzani où elle porte le n^o 10, élevée d'un rez-de-chaussée à usage d'entrepôt, garage et caves sur la rue des Açores, d'un étage au-dessus formant rez-de-chaussée sur la rue Terrazzani et de trois étages au-dessus de ce rez-de-chaussée, ensemble le terrain sur lequel cette maison repose, d'une superficie de cent dix mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n^o 325 p. de la section B, confinant dans son ensemble: au nord, à la rue des Açores; au midi, à M. Sassi; à l'est, à M. Bossaerts, ancienne maison Woelflé; et, à l'ouest, à la rue Terrazzani

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille francs, ci. 180.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatre mai suivant, vol. 194 bis, n^o 7, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M. Henry POIRRE, négociant, demeurant 44, boulevard Circulaire, à Casablanca (Maroc), a acquis:

De M. Jacques-Ferdinand COTTALORDA, chef de bureau à la Mairie de Nice, en retraite, demeurant quartier Magnan, chemin Aimé-Martin, villa l'Alouette, à Nice, veuf de M^{me} Marie-Léonarde PATAUD;

Une maison de rapport située à Monaco, quartier de la Condamine, lieu dit la Colle Supérieure, entre la rue Plati et le boulevard de Belgique, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, sur terrasse, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de deux cent quatre-vingt-treize mètres carrés dix décimètres carrés, cadastré sous le n^o 71 p. de la section A, confinant, dans son ensemble: d'un côté, vers l'est, la rue Plati; d'un autre côté, vers l'ouest, le boulevard de Belgique; d'un troisième côté, vers le sud, un escalier public, reliant la rue Plati au boulevard de Belgique; et, d'un quatrième côté, vers le nord, à la villa Belgica, appartenant autrefois à MM. Fontana et Gamba et aujourd'hui à M. Jules Durand.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent mille francs, ci. 200.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatre mai suivant, vol. 194 bis, n^o 8, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

La Société L'IMMOBILIÈRE DE MONACO, Société anonyme monégasque au capital de cinq millions de francs, dont le siège est à Monaco, a acquis,

De:

1^o M^{me} Marie-Léonie-Barbe-Clara AJANI, épouse de M. Félix-Marcellin-Jean-Baptiste CORNIGLION, docteur en médecine, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant tous deux villa des Acacias, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo;

2^o M^{me} Louise-Mathilde-Marie-Antoinette AJANI,

épouse de M. Joseph-Jean-Gervais MAUREL, vice-président de la Cour d'Appel de Monaco, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant tous les deux avenue des Citronniers, à Monte-Carlo ;

3^e M^{me} Marie-Françoise-Théodorine AJANI, veuve de M. Charles-Louis BAJOLA-PARISANI, rentière, demeurant 269, cours Victor-Emmanuel, à Rome (Italie) ;

Une propriété située quartier des Salines, à Monaco, en amont de la route de la Moyenne-Corniche, complantée en oliviers, citronniers et divers arbres fruitiers, sur laquelle existent une petite maison à simple rez-de-chaussée, un grand réservoir et trois petits bassins, d'une superficie de mille vingt-sept mètres carrés trente-six décimètres carrés, portée au plan cadastral sous le n^o 30 p. de la section A, confinant, dans son ensemble : au midi, la route de la Mi-Corniche ; au nord, sur toute sa longueur, et à l'ouest, par une pointe, le chemin-frontière séparant la France de la Principauté de Monaco ; et, à l'est la propriété de MM. Notari frères ;

Ensemble le droit à la moitié, attachée à la propriété vendue, des sources et réservoir se trouvant sur le terrain contiguë des frères Notari ayant droit de l'autre moitié.

Cette acquisition a eu lieu à raison de deux cent cinquante francs le mètre carré de terrain vendu moyennant le prix global de deux cent cinquante-six mille huit cent quarante francs, ci. **256.840 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq avril mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier mai suivant, vol. 197, n^o 13, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M^{me} Henriette-Marie-Désirée SYLVESTRE, veuve de M. Marius-Joseph GIRY, sans profession, demeurant villa Alfred-Gustave, impasse Bonasse, quartier Saint-Barnabé, à Marseille (Bouches-du-Rhône), a acquis :

De M. Charles-Jean CASA, propriétaire, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant Logitta Casa, rue des Orchidées, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), époux de M^{me} Antoinette GIRIBALDI, demeurant avec lui ;

Une villa située rue des Orchidées, quartier de Monte-Carlo, à Monaco, dénommée *Logitta Casa*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et caves, en sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie en sol de cent trente-six mètres carrés quatre-vingt-neuf décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n^o 120 p. de la section E, confinant, dans son ensemble : au sud, la rue des Orchidées ; à l'est, à la villa Logitta del Sole, appartenant aujourd'hui à M. Georges Marquet, acquéreur de M. Casa ; à l'ouest et au nord, M. Durand, ligne-frontière entre la France et la Principauté de Monaco.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent mille francs, ci. **200.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions,

pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt mai mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le neuf mai mil neuf cent vingt-cinq,

M. Théophile SCHOENENBERGER, de nationalité suisse, hôtelier, demeurant à Monaco, a acquis :

De la *Société Frasseto et Sicé*, Société en nom collectif, dont le siège est à Saïgon, existant entre M. Ange FRASSETO et M. Eugène SICE, tous deux hôteliers, demeurant à Saïgon ;

Le fonds de commerce de restaurant et chambres meublées dénommé *Hôtel-Restaurant de la Réserve*, que la dite Société exploitait boulevard des Bas-Moulins, quartier de Monte-Carlo, à Monaco, dans un immeuble appartenant à M. Paul Muggetti, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, matériel et ustensiles généralement quelconques servant à son exploitation et le droit, pour le temps qui reste à courir, au bail de l'immeuble où le dit fonds est exploité.

Les créanciers de la Société Frasseto et Sicé ou de MM. Ange Frasseto et Eugène Sicé personnellement, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 21 mai 1925.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte de partage reçu par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-cinq,

Le fonds de commerce d'imprimerie, lithographie, papeterie, exploité à Monaco, rue Grimaldi, n^o 46,

Appartenant indivisément à M^{me} veuve Alexis CHÈNE et ses enfants M. Henri CHÈNE, M. Robert CHÈNE, M^{lle} Germaine CHÈNE et M^{lle} Lucienne CHÈNE, demeurant tous à Monaco, 46, rue Grimaldi,

A été attribué à M. Henri CHÈNE, l'un d'eux.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, susnommé, à peine de forclusion.

Monaco, le 21 mai 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre mai mil neuf cent vingt-cinq, MM. Michel SERVETTI et Georges ROLFO, directeurs-gérants de l'hôtel Terminus et Cosmopolitain, à Monte-Carlo, ont acquis :

De M. Gustave-Henri COUTTET, hôtelier, demeurant hôtel National, rue du Portier, quartier de Monte-Carlo, à Monaco ;

Le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant dénommé *Hôtel National*, exploité rue du Portier, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M^{me} Dupont, née Colombara, et à M^{lle} Colombara, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage y attachés, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, matériel et ustensiles servant à son exploitation et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail des locaux où le dit fonds de commerce est exploité.

Les créanciers de M. Couttet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 21 mai 1925.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 18 décembre 1924, enregistré ;

Entre la dame Madeleine BLANCHY, épouse du sieur Dominique Debernardi, sans profession, demeurant à Monaco ;

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire

« par décision du Bureau en date du 12 juin 1924 ; »

Et le sieur Dominique DEBERNARDI, son mari, chauffeur-mécanicien, demeurant à Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qu'il suit :

« Prononce la séparation de corps entre les époux « Debernardi, aux torts réciproques des parties, avec « toutes ses conséquences légales ;

« Déboute chaque partie du surplus de ses de- « mandes. »

Pour extrait, certifié conforme, délivré en exécution des articles 39 § 2 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 16 mai 1925.

Le Greffier en Chef : A. Cioco.

Société Anonyme des Etablissements G. Barbier

Siège social : Quartier de Fontvieille, Monaco.

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, pour le vendredi 5 juin à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Lecture du rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes et quitus à qui de droit ;
- 4^o Quitus définitif à un Administrateur décédé ;
- 5^o Election d'un Administrateur ;
- 6^o Fixation du dividende ;
- 7^o Tirage au sort d'actions de capital à remplacer par des actions de jouissance ;
- 8^o Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 9^o Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1925-26 ;

Le Conseil d'Administration.

Les Annales

Les inquiétudes de l'heure présente ; l'Indo-Chine et ses voisins ; l'Exposition du Paysage français, de Pous-sin à Corot ; la fête de Jeanne d'Arc ; les Mots Croisés. folie du jour ; voilà les titres de quelques-uns des articles contenus dans le dernier numéro des *Annales*, où l'on trouve en outre les signatures d'Yvonne Sarcey, Henri Bidou, Jean Bastia, Dominique Bonnaud, Émile Ripert, Abel Bonnard, Hugues Delorme, etc. Partout en vente : 0 fr. 90.